



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
6 OCTOBRE 2016**

spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application alors que la propriété est située dans la zone RR-2 où les marges de recul applicables sont de 10 m en marge avant et 5 m en marge latérale ;

CONSIDÉRANT que refuser de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 1.50 m en marge de recul latérale et conformer l'implantation du bâtiment principal à 1.67 m en marge de recul latérale et à 5.87 m en marge de recul avant aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU est favorable à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande en ajoutant que la municipalité n'est pas responsable quant aux projectiles qui causeraient des bris de vitres de la propriété.

\*\*\*\*\*

**2. Appels d'offres pour le centre culturel et communautaire**

**238-10-2016**

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a procédé à un appel d'offre pour la rénovation du centre culturel et communautaire aux termes de la résolution 57-02-2015;

AUX TERMES des recommandations du comité de sélection le 11 mars 2016, le Groupe Laverdure Construction Inc a été désigné comme étant le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT la résolution 95-04-2016 adoptant le règlement numéro 435-16 décrétant une dépense et un emprunt de 1 273 300 \$ pour la réfection du centre culturel et communautaire ;

AUX TERMES d'une période d'enregistrement le 30 avril 2016, un nombre suffisant de signataires a été atteint afin de devoir organiser un scrutin référendaire pour faire approuver le règlement d'emprunt 435-16;

CONSIDÉRANT l'approbation par la population du règlement d'emprunt 435-16 aux termes d'un scrutin référendaire le 3 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur en construction et plus bas soumissionnaire s'est désisté de sa soumission compte tenu qu'il n'était plus lié à sa soumission.

CECI EXPOSÉ, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De procéder à un nouvel appel d'offres pour la rénovation du centre culturel et communautaire selon la méthode du plus bas soumissionnaire;

D'aller en appel d'offre pour retenir les services professionnels d'un architecte pour la surveillance des travaux.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
6 OCTOBRE 2016**

---

**3. Soumission gaz propane**

**239-10-2016**

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour du gaz propane au contrat d'une durée de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission de la part de Budget Propane Inc.;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une soumission par monsieur Sylvain Michaudville, directeur général :

Budget Propane Inc. 21 395.01 \$

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Budget Propane Inc. pour un montant total de 21 395.01 \$ taxes incluses.

\*\*\*\*\*

**4. Réparation bornes sèches**

**240-10-2016**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre aux pompiers à temps partiel du Service incendie d'effectuer la réparation de deux bornes sèches sur le territoire de Val-des-Lacs. La différence sera injectée dans le budget du Service incendie pour des dépenses en infrastructures en 2017.

\*\*\*\*\*

**241-10-2016**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une remorque qui pourra transporter le rouleau et le véhicule tout-terrain de la Municipalité.

\*\*\*\*\*

**5. Achat d'un conteneur**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**Période de questions  
Levée de l'assemblée**

**242-10-2016**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 17 h.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

---

**Jean F. Delisle,  
Maire**

---

**Sylvain Michaudville  
Secrétaire-trésorier, directeur général**